



MICHELIN
INFLATABLE SOLUTIONS

SMARTSHELL



NOTICE D'UTILISATION



Ce dossier contient l'ensemble de nos préconisations afin de vous guider dans l'utilisation de votre nouveau produit MICHELIN Inflatable Solutions.

Nous vous recommandons de le lire avec la plus grande attention lors de votre première utilisation, et de vous y référer au moindre doute.

Notre équipe commerciale reste bien entendu à votre disposition pour toute indication supplémentaire (e-mail : commerce@inflatable.michelin.com)



SOMMAIRE

I. Vérification du contenu de la livraison	4
II. Légende	5
III. Caractéristiques	6
IV. Installation	7
V. Démontage	13
VI. Entretien	15
VII. Conditions de garantie	17



I - VÉRIFICATION DU CONTENU À LA LIVRAISON

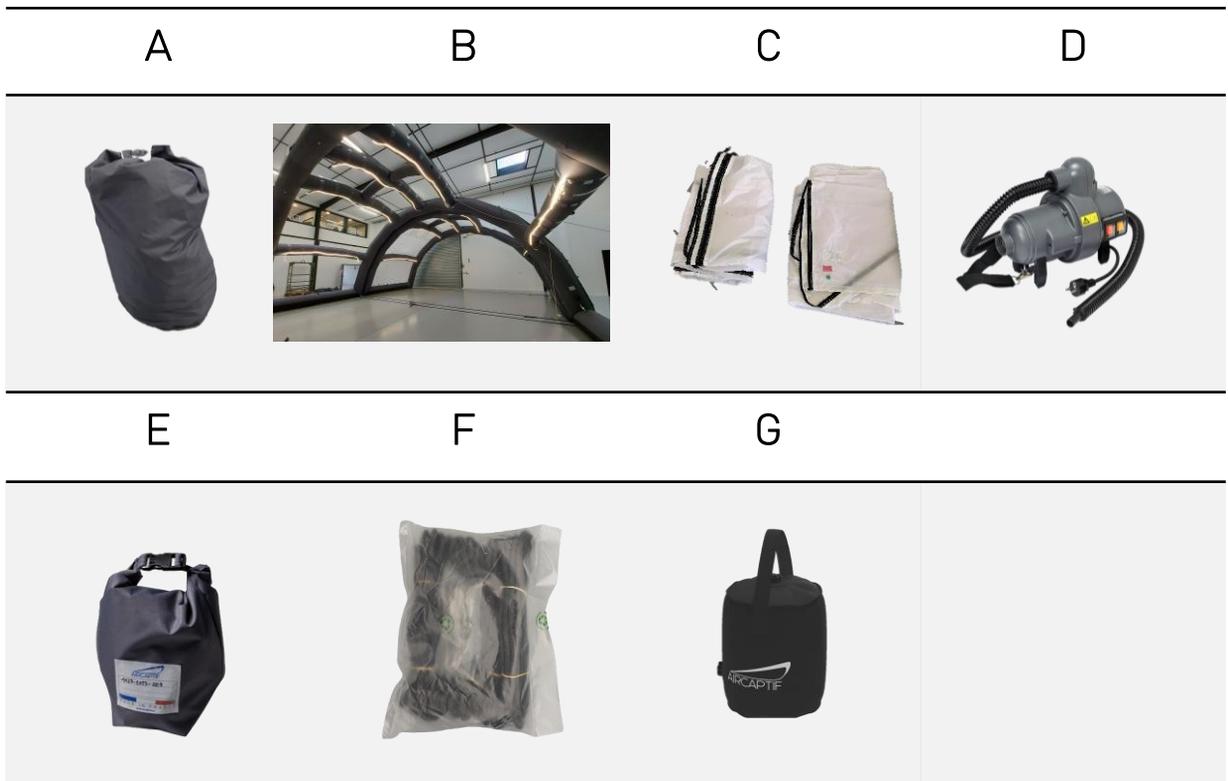
Éléments inclus dans un PACK :

- 1x sac de transport (A)
- 1x structure gonflable (B)
- 2 x frontons + 2 x portes (C)
- 1x pompe haut débit (D)
- 1x kit de réparation (E)
- 6 x cordes d'haubanage (F)

Éléments en OPTION :

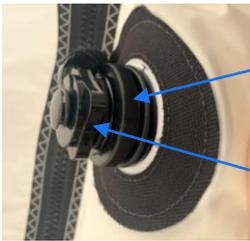
- Sacs de lestage (G)

4





II - LÉGENDE



Couronne inférieure, bouchon sans anti-retour pour dégonflage

Couronne supérieure, bouchon avec anti-retour pour gonflage



« Clamp » ouvert : laisse passer l'air (position au gonflage/ dégonflage)

5



« Clamp » fermé : ne laisse pas passer l'air (position lorsque la structure est gonflée)



III - CARACTÉRISTIQUES

Module 4m	
Longueur intérieure	9m
Largeur intérieure	4m
Hauteur maximale	3,7m
Poids	60kg

6



IV - INSTALLATION

Le temps d'installation est **d'environ 20 minutes.**

Deux opérateurs suffisent pour monter et démonter l'abri SmartShell.

1. Sortir l'abri de son sac de transport



7

1. Etaler la structure gonflable au sol

✓ Déplier la structure et l'étaler à plat sur le sol.

Plus la structure est étalée, plus rapide est son gonflage.

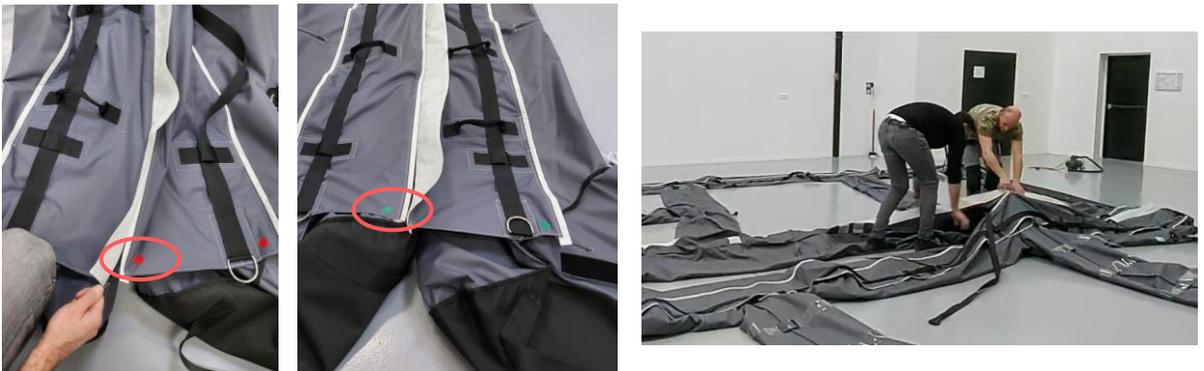




IV - INSTALLATION

3. Assembler les modules

- ✓ Zipper les modules entre eux. Référez-vous aux vignettes pour zipper les modules dans le bon sens. Les vignettes rouges doivent être assemblées ensemble, et il en est de même pour les vignettes vertes.



8

4. Ouvrir tous les « clamps » et fermer tous les bouchons

- ✓ Assurez-vous que tous les « clamps » soient ouverts.

A l'intérieur de chaque structure se trouvent plusieurs boudins gonflables connectés entre eux par des tubes que l'on peut fermer à l'aide de pinces appelées « clamps ». L'ensemble forme le **système « OnePump »**.

Ce système vous permet de **gonfler le module en un unique point** (quand les « clamps » sont ouverts), mais aussi de **bloquer la propagation d'une éventuelle perte de pression sur l'un des boudins** (quand les « clamps » sont fermés).



« **Clamp** » ouvert : laisse passer l'air (position au gonflage/ dégonflage)



« **Clamp** » fermé : ne laisse pas passer l'air (position lorsque la structure est gonflée)





IV - INSTALLATION

✓ Fermer tous les bouchons présents sur la structure.



Attention : N'ouvrez jamais le zip qui permet d'accéder au boudin.



5. Installer le couvrant

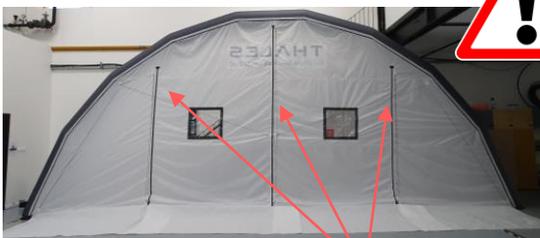
✓ Zipper le couvrant sur la structure en veillant à bien zipper dans le bon sens à l'aide des vignettes de couleur.

9



ATTENTION :

Avant de gonfler la structure, assurez-vous que l'ensemble des ZIP des portes de frontons sont ouverts pour supprimer toute contrainte de la courbe de la structure et éviter un déchirement.



Zips à laisser ouverts





IV - INSTALLATION

6. Gonfler la structure

- ✓ Dévisser la couronne supérieure des bouchons pour y insérer les pompes de gonflage. Deux pompes sont nécessaires par module.



- ✓ Commencer le gonflage en appuyant sur le mode « main motor » de la pompe (bouton jaune), laisser l'air se propager durant 1 à 2 minutes.
- ✓ Puis appuyer sur le mode « boost » de la pompe (bouton rouge) pour continuer le gonflage.
- ✓ Soulever la structure pour lui donner sa forme bombée.



10



La structure est gonflée lorsqu'elle est rigide.

- ✓ Vous pouvez alors éteindre la pompe et fermer les bouchons.



IV - INSTALLATION

7. Sécuriser la structure

- ✓ Attacher les deux sangles de chaque module jusqu'au repère (trait sur la sangle).
- ✓ Lester la structure grâce aux sacs de lestage
- ✓ Arrimer la structure à l'aide des cordes d'haubanage.



- ✓ Vous pouvez désormais allumer les LED de votre structure.

11



- ✓ Fixer le couvrant à l'aide des velcros. Veillez à bien tendre le couvrant.

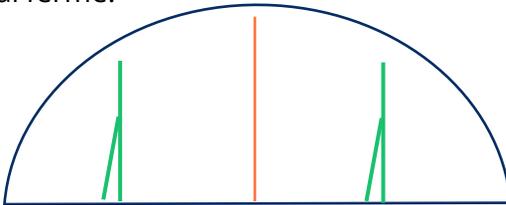




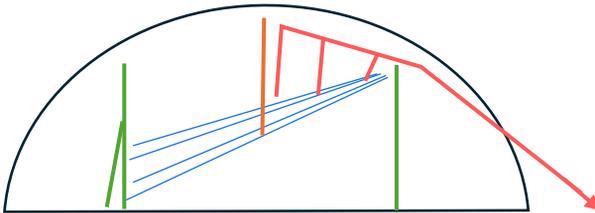
IV - INSTALLATION

8. Ouverture de la porte

- ✓ Ouvrez les zips latéraux en laissant le zip central fermé.

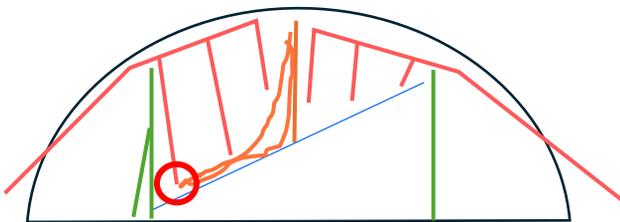


- ✓ Défaire les attaches rapides sur les sangles, et les velcros des traînes au sol.
- ✓ Lever la porte à moitié puis attacher les cordes à une poignée.

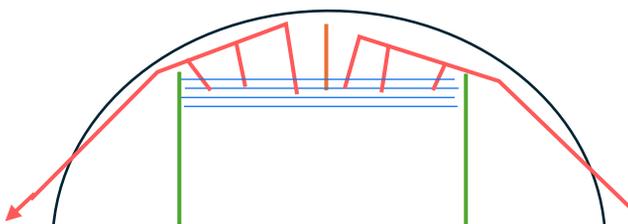


12

- ✓ Attacher la corde du curseur du zip central au départ du zip latéral, opposée au côté levé.



- ✓ Lever l'autre moitié de la porte et accrocher les cordes à une poignée.





V – DÉMONTAGE

Le temps de démontage est de 5 min environ.

1. Dégonfler la structure

- ✓ Avant le dégonflage, ouvrir tous les « clamps ».
- ✓ Eteindre les LED (si présentes) puis détachez les sangles permettant de maintenir la structure bombée.
- ✓ Dégonflez la structure en dévissant la couronne inférieure des bouchons.



13

ATTENTION : Ne tentez surtout pas de dégonfler la structure avec la pompe de gonflage! Vous risqueriez d'abimer la chambre à air en plastique qui est glissée à l'intérieur de chaque boudin.

- ✓ Enlever le couvrant en le dézipant.





V – DÉMONTAGE

2. Plier la structure

- ✓ Une fois les structures étalées au sol, séparer les structures puis démonter et replier les couvrants.



- ✓ Replier la structure sur elle-même.



14



- ✓ Enrouler la structure et la glisser pliée dans son sac de transport.





VI – ENTRETIEN

1- Usages comportant des risques

- ✓ Ne pas utiliser de machine ou de matériel coupant à proximité de l'abri, sous peine de l'endommager.



- ✓ Ne pas utiliser de lestage abrasif (parpaing, pierre, métal), sous peine d'endommager prématurément le périmètre de l'abri.



15

- ✓ Ne pas mettre en contact l'abri avec des produits inflammables ou corrosifs, sous peine d'endommager la structure.





VI – ENTRETIEN

2- Conseils d'entretien

Les couvrants doivent être pliés de manière appropriée afin de conserver leurs propriétés d'étanchéité et d'éviter les dégâts durant le stockage.

Vous pouvez laver l'abri au jet d'eau (éviter le lavage sous pression). **Attendre que l'abri sèche avant de le ranger dans le sac de transport.**

Le gonflage est garanti 48H. Avant chaque utilisation, vérifiez le gonflage.

Un kit de réparation est inclus dans votre PACK. En cas de fuite sur une chambre à air, enlever cet élément de la manche textile en prenant garde à ses attaches placées aux extrémités.

16

Ces attaches « œillets » prennent la forme de capuchons en plastique transparent.

Avec de l'alcool à 90°, nettoyer la zone de la fuite puis laisser sécher 1min. Appliquez enfin le patch autocollant en tendant bien la vessie. Presser avec des mouvements de va et vient le patch afin de le faire adhérer, puis replacer la vessie dans la manche textile, en fixant bien les extrémités.

Pour s'assurer de la conformité de la réparation, effectuer un premier gonflage en isolant le boudin fraîchement réparé du reste de la structure.



VII – CONDITIONS DE GARANTIE

La garantie MICHELIN Inflatable Solutions est d'une durée d'un (1) an.

Cette garantie concerne les défauts suivants :

- ✓ Fuites sur une soudure défectueuse.
- ✓ Décollement d'une valve ou fuite au niveau d'une valve.

La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un mauvais montage, d'une mauvaise utilisation ou résultant d'une cause externe comme :

- ✓ Usure normale des composants.
- ✓ Détériorations dues à une agression extérieure.
- ✓ Détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien et notamment à des nettoyages avec des produits non appropriés (se reporter à notre notice de montage) chute d'arbre etc.

17

Pour bénéficier de la prise en charge de la garantie, merci de nous envoyer une photo du produit avec la référence ou copie de votre facture à :

commerce@inflatable.michelin.com

Il est rappelé que la garantie commerciale ne vous prive pas des dispositions relatives à la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code Civil) ou la garantie légale de conformité (L211-1 et suivant du Code de la Consommation)

La garantie se limite au seul remplacement des pièces (main d'œuvre non incluse) reconnues défectueuses par notre société, sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés.

En cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage : Nom et adresse de l'expéditeur Nom et adresse de l'utilisateur N° de notre bon de livraison, facture, devis, dimensions de l'abri, causes du retour.





VII – CONDITIONS DE GARANTIE

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

- ✓ bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir
- ✓ peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation
- ✓ est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Par ailleurs, le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

18

Article L. 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »